

LA MISSIVE DU RETRAITÉ



◆ L'édito de Richard Roze...
p.2

◆ Flash info... p.3

◆ Bien vivre à la retraite... p.4

◆ Portrait... p.5

◆ Évasion... p.6

◆ Seniors en vacances... p.7

◆ Les choses de la vie p.9

◆ Courrier de lecteurs... p.11

◆ Nécrologique... p.11

◆ Détente... p.12

◆ Adhésion... p. 13



Richard Roze
Secrétaire fédéral

Édito

Mes chers camarades,

La mobilisation de notre organisation syndicale contre l'injuste et inutile réforme des retraites se poursuit. La Confédération FO est la seule confédération à attaquer l'ensemble des décrets d'application de la réforme, et elle peut compter sur le soutien de notre Fédération dans sa démarche.

De plus, les manifestations massives qui se sont déroulées partout sur le territoire à l'appel des organisations syndicales ont obligé le gouvernement à organiser une grande conférence sociale qui débutera en octobre. FO l'a toujours dit, la question des retraites n'a pas été abordée par le bon bout. Pour pérenniser le système des retraites et assurer un niveau de pension digne pour tous les retraités, il faut améliorer la qualité des emplois, la rémunération, le taux d'emplois des seniors, etc. Ces thèmes seront bien sûr abordés lors de la conférence sociale. Finalement, seuls les interlocuteurs sociaux y participeront, et c'était notre souhait dès le départ. L'objectif de cette conférence est de remettre la branche professionnelle au cœur du dialogue social. La FGTA-FO y apportera son cahier de revendications, à commencer par la hausse immédiate et significative des salaires, ainsi que la révision des classifications. Les salariés peuvent compter sur FO !

Au niveau des branches professionnelles justement, la FGTA-FO joue pleinement son rôle pour développer sa représentativité. Les adhérents de la Section Nationale des Retraités sont des militants aguerris et vous êtes nombreux à continuer à accompagner les équipes, particulièrement celles qui débutent dans le syndicalisme, pour les aider à remporter leurs élections. Je vous remercie pour ce travail formidable.

La majeure partie du cycle d'élections CSE va se clore à la fin de l'année. Ensuite viendront les élections aux chambres d'agriculture et les élections TPE. Ces élections sont un enjeu majeur pour consolider notre représentativité interprofessionnelle. Comme votre camarade de la Section Nationale des retraités Daniel Lesage l'a proposé dans son allocution au Comité National Fédéral des 3 et 4 octobre 2023, si vous souhaitez vous investir aux côtés de la Fédération et apporter votre précieuse expérience, n'hésitez pas à me contacter. L'équipe fédérale est à votre disposition.

Bonne lecture !
Amitiés syndicales.

Richard Roze, secrétaire fédéral

Elections chambres d'agriculture 2024 collège 3A

L'année 2023 est pour la FGTA/FO une année de préparation aux échéances des élections Chambres d'Agriculture qui se dérouleront fin 2024.

L'enjeu de ce scrutin est notamment notre représentativité globale FO mais également la représentativité dans la convention collective nationale de la production agricole qui couvre près d'un million de salariés. L'objectif pour la FGTA/FO est de déposer des listes complètes sur le collège 3A (5 candidats), dans tous les départements. L'instance de la chambre d'agriculture est force de propositions et d'actions, et elle demeure un partenaire incontournable du développement durable des filières et des territoires ruraux. La voix des salariés du secteur agricole passe notamment par cette instance.

Les potentiels candidats du collège 3A seront issus des conventions collectives nationale ci-après :

- Salariés des exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient (fruits et légumes, céréales, animaux, lin ...) IDCC 7024
- Salariés des exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- Salariés des établissements de travaux agricoles (ETAR) moissons, ensilage, débroussaillage, travaux de récoltes. IDCC 7024
- Salariés des établissements horticoles, paysagistes, maraîchages, pépiniéristes, entretiens d'espaces verts IDCC 7018
- Salariés d'une structure d'accueil touristique basée sur l'exploitation agricole (gîtes ruraux, accueil d'enfants...)
- Salariés des entreprises de travaux forestiers (abattage, sciage, reboisement, sylviculture...) IDCC 1113 et IDCC 172
- Salariés de l'Office National des Forêts IDCC 1113 et IDCC 172
- Salariés des établissements de conchyliculture et de pisciculture s'ils sont rattachés au régime de protection sociale agricole (MSA) IDCC 7019
- Les gardes-chasse, gardes-pêche, gardes forestiers ; IDCC 7015
- Des groupements d'employeurs et service de remplacement IDCC 7024
- Salariés de l'accoupage IDCC 7009
- Salariés des fédérations de chasse IDCC 2507
- Salariés des parcs zoologiques IDCC 7024 et 7017
- Salariés des centre équestres IDCC 7012
- Salariés des champignonnières IDCC 7024
- Salariés de la viticulture

- Salariés marins, pêcheurs s'ils sont rattachés à un régime de protections sociales agricole

Si l'ensemble des fédéraux convergent déjà collectivement à la réussite de ce scrutin, l'aide des Unions Départementales est primordiale mais nous avons besoin de tous pour réussir cette élection, c'est pour cela que nous nous adressons également aux retraités de la FGTA/FO pour nous aider à réussir cette élection.

Le 4 juillet 2023 la confédération a organisé une journée à destination des Unions départementales et des Fédérations afin de préparer au mieux les élections professionnelles dans le secteur privé. La FGTA/FO est intervenue à la tribune et a présenté et sensibiliser la salle sur le scrutin des élections chambres d'agriculture avec un power point qui reprenait les éléments du scrutin.

Trois secrétaires Fédéraux sont spécifiquement mobilisés sur cette élection : Guillaume TRAMCOURT, Pascal SAEYVOET et Richard ROZE avec le suivi d'environ 30 départements chacun ;

Les relais de terrain en lien avec les UD seront sollicités dans la recherche de candidats et notamment les détachés FGTA dans les UD et nos élus des Commissions Administratives ou Commissions Exécutives des Unions départementales. Une réunion à la FGTA/FO est d'ores et déjà planifiée le 25 octobre 2023, cette réunion est à destination des relais de terrain et détachés FGTA/FO des Unions départementales pour présenter l'enjeu du scrutin et lancer la recherche de candidats.

En qualité de retraité, si vous connaissez des salariés issus des conventions collectives ci-dessus et qui seraient intéresser pour se porter candidat dans leur département, vous pouvez prendre contact auprès de Richard ROZE soit par mail richard.roze@fgta-fo.org ou par téléphone au 06 84 99 59 31



● Richard Roze, secrétaire fédéral.

Bien vivre à la retraite

Bien manger pour bien vieillir et mieux vivre

L’allongement de la vie depuis un siècle est bien réel, c’est pourquoi le Docteur Claude Paumard diplômé en prévention du vieillissement préconise qu’il est important de la vivre le mieux possible.

LES CLES :

L’alimentation saine, la stimulation intellectuelle, les liens sociaux, l’activité physique. On prépare son vieillissement dès l’enfance, mais il n’est jamais trop tard pour bien faire affirme le Docteur Paumard. Nous sommes inégaux devant le vieillissement pour des causes génétiques 20%, de comportement mental 80% notamment le tabac, l’alcool, la sédentarité, et l’alimentation. L’offre alimentaire industrielle est trop importante et déséquilibrée flattée par son goût, les sucres, les graisses, le sel. L’impact sur le vieillissement du sénior provoque l’oxydation, l’inflammation, le raccourcissement du brun d’ADN des cellules, les radicaux libres (l’équivalent de la rouille) tuent les cellules. Heureusement les aliments « antis radicaux libres » luttent contre certaines maladies dégénératives arthrose, rhumatismes, digestives cardio-vasculaires etc... L’accumulation des graisses abdominale et viscérale suscite l’état inflammatoire.

LES ERREURS :

Consommation excessive de graisses saturées animales, de sel, Consommation insuffisantes de graisses insaturées végétales, de sélénium, de vitamine D.

Comment lutter contre les radicaux libres :

Priorité aux aliments contenant le plus de propriétés anti radicaux libres et inflammation. Adapter le régime crétois, méditerranéen. Consommer des fruits frais de préférence les fruits rouges selon la saison la cerise en est très riche les antis radicaux se situent sous la peau, le jus de grenade chaque matin, les agrumes, les fruits secs les noix, sont très riches aussi, les légumes entre autres les crucifères la palme pour le brocoli. Privilégier les vieux légumes car non traités, patate douce, panais, topinambour... A savoir les fruits et légumes cultivés sous serre contiennent moins d’anti oxydant. Les épices efficaces le curcuma associé au poivre, gingembre, cumin, coriandre, thym.

Pour lutter contre l’inflammation :

Il convient d’ajouter aux recommandations précédentes les OMEGAS 3 que l’on retrouve dans les huiles de colza, de noix et complexe 4 huiles pression à froid et bio. Pour la cuisson l’huile d’olive. Sont également recommandés les graines de lin, le pourpier, la mâche, les petits poissons, sardines, maquereaux, anchois frais ou conserve. Puis les OMEGAS 9, ils se trouvent dans les avocats qq lamelles au naturel peuvent être consommées chaque jour midi et soir. Céréales et légumineuses associées les légumes secs contiennent d’excellentes protéines. Les fromages : préférer les bleus, le camembert, le comté si affiné longtemps, les chèvres et brebis. Le jaune d’œuf cru à la coque, le jaune n’étant pas cuit est la meilleure des protéines il équivaut à un steak peut être consommé 2/3 semaines. Consommer poissons et végétaux associés, riz, pâtes complètes. A noter le jambon contient beaucoup de sel et sucres rajoutés. Il est essentiel de varier l’alimentation en cours de journée et chaque semaine. Intercaler viande blanche et rouge, poissons, œufs. La diversité des aliments évite de cumuler les traitements chimiques si les produits ne sont pas bio. Le soir préférer les céréales et légumineuses bio si possible. Pain aux céréales complètes. Quant aux produits laitiers ils contiennent moins de lactose que le lait pur. Le thé vert feuilles est aussi fortement conseillé, au cours de l’infusion agiter les feuilles afin que celles-ci libèrent les antis oxydants. Pour sa composition l’eau Courmayeur est recommandée. Rappel du Docteur Paumard.

HIPPOCRATE AVAIT DIT « **TON ALIMENTATION C’EST TON MEDICAMENT** »

-2500 ans-



◆ Propos recueillis par Janine Lecot Lothoré.
lecotjanine@gmail.com



Annie Barbé

Annie Barbé : à jamais la première

Bien sûr, à l'approche de son quatre-vingtième anniversaire, Annie Barbé n'a plus l'agilité d'antan et a recours à une canne pour se déplacer. Mais il en faudrait plus pour

l'empêcher de continuer à avancer.

Née à Billières (Pyrénées Atlantiques) où elle réside encore aujourd'hui, Annie a démarré sa vie professionnelle comme aide-comptable, d'abord à la société des Limonades du Béarn, à Pau, puis à la société « L'épargne ». C'est là, en Janvier 1968 qu'elle adhère à Force Ouvrière. « *Mon mari était délégué syndical FO à la Mairie de Billières. Cela m'a, bien sûr, guidée dans mon choix !* »

UN VIRAGE PROFESSIONNEL ET SYNDICAL

« *En 1972, je suis embauchée comme secrétaire et animatrice des cercles de qualité à la Coopérative Pyrénées Aquitaine.* » Elle y restera jusqu'en 1994. C'est là que son parcours syndical va vraiment prendre son élan.

« *En 1974, je crée le syndicat FO Coop Pyrénées Aquitaine. Quand j'ai débuté mon premier stage syndical, c'est Daniel LESAGE qui m'a aidée à préparer mes réunions. J'en ai bavé, comme on dit, mais nous avons réussi à éliminer la CGT.* »

Son travail a dû être remarqué par les instances nationales puisque, en 1978, elle est élue au Comité Fédéral National de la FGTA puis, en 1980, à la Commission Administrative Fédérale où elle participe à la création et l'animation d'un Comité Féminin, préfiguration de ce qui deviendra plus tard le « Comité Egalité » de la FGTA-FO.

PREMIÈRE FEMME ÉLUE AU SECRETARIAT FÉDÉRAL

La suite logique de ce début de parcours, c'était l'accession au Secrétariat Fédéral. « *Ce fut fait en 1992, alors que je travaillais toujours à la Coopérative. C'est aussi pour moi une fierté d'avoir été la première femme à occuper un tel poste.* »

Au sein du Secrétariat Fédéral, où elle siègera jusqu'en 2005, Annie sera en charge successivement des secteurs « Coopératives de consommation », « Groupe de distribution Casino », « Employés de Maison ». C'est à ce titre qu'elle sera signataire de

la nouvelle Convention Collective des Employés de Maison (en remplacement des conventions départementales), puis, en 2004, de la Convention Collective des Assistantes Maternelles.

PROTECTION SOCIALE ET PARITARISME

PSes mandats syndicaux l'amèneront à siéger au sein d'un grand nombre d'organismes de Prévoyance et de retraite : OCIRP, CAPAVES, ARRCO, IRCEM où elle était, il y a encore quelques années, administrateur du groupe et de l'Institut de Prévoyance.

Sur le plan international, elle sera de 1980 à 2005 membre du Présidium du Syndicat Européen de l'agroalimentaire, relevant de la Confédération Européenne des Syndicats et siégeant à Bruxelles. Elle sera aussi Présidente du Comité des Femmes de la Fédération Européenne des Salariés Agricoles et élue au Comité Exécutif de l'UITA (Union Internationale de l'Alimentation et de l'Agriculture) à Genève. D'autres missions l'amèneront à animer une session de formation sur la négociation collective à l'île Maurice, et à intervenir à Kigali (Rwanda) à N'Djamena (Tchad) ou Sofia (Bulgarie).

ET QUE FAIS-TU DEPUIS QUE TU NE FAIS PLUS RIEN ?

« *Ceux qui me connaissent savent que je ne peux rester immobile. Je pense que le handicap ne doit pas nous faire nous retrancher sur nous-mêmes. Outre ma participation à l'Union Départementale des Retraités de Pau, je suis aujourd'hui membre du Bureau de l'association « Convergences Hommes Citoyens » de Pau.*

C'est une association qui a pour objectif d'aider la Fondation Pasteur et l'hôpital de Pau. En 2016, nous avons équipé l'hôpital d'un Mamotome dernière génération et d'un appareil qui détecte les cas éventuels de cécité chez les bébés prématurés. Aujourd'hui, nous cherchons des fonds pour équiper l'hôpital d'un fibroscam »

Pour clore cet entretien, je n'ai pas osé demander à Annie s'il lui arrivait de s'ennuyer !

◆ Propos recueillis par Gérard Debard.

Sur les chemins de halage de la Mayenne

Il n'est pas nécessaire d'aller bien loin pour avoir du dépaysement et en profiter pour faire un peu de sport tout en douceur.

À quelques encablures de notre domicile, les berges de la Mayenne avec son chemin de halage nous offrent la détente, le repos et un loisir simple : se déplacer à vélo sans aucune difficulté pour quiconque.

Installés sur le camping de Château-Gontier nous faisons l'aval et l'amont de la rivière sur 28 kilomètres, soit 56 aller/retour. Juchés sur nos intrépides vélos à assistance électrique, nous découvrons de nombreux châteaux, de très belles écluses, des moulins et des manoirs que beaucoup ignorent parce que très longtemps non mis en valeur.

Voulant développer le tourisme dans le département, celui-ci a aménagé ce chemin de halage qui est considéré comme l'une des plus belles voies vertes de France. Long de 85 km il traverse le département, de Mayenne la ville au nord à Daon au sud.

Jusqu'au milieu du XXème siècle, la rivière Mayenne a été utilisée en la remontant pour le commerce du bois, de l'huile ou du sable de Loire et en la descendant pour le transport du cidre, des céréales et des toiles de lin ou de chanvre.

Tout le long de ce chemin de halage de nombreux panneaux explicatifs présentent le patrimoine bâti, l'histoire de la navigation sans oublier la faune et la flore. Ces dernières nous réservent des surprises avec des espèces protégées : iris jaune, frêne et aulne glutineux ...rainette, couleuvre et grenouille ...encore faut-il avoir l'œil !

Après avoir visité Château-Gontier qui a pour origine un château fondé en 1007 par le comte d'Anjou et l'Église Saint-Jean-Baptiste qui est l'un des principaux édifices romans du département nous prenons la direction amont c'est-à-dire en direction de Laval. Sur la rive amont l'oppidum Mirwault qui nous surplombe est une ancienne agglomération d'artisans fermés par un rempart de terre datant du 1er siècle av. J.-C. En face sur la rive gauche nous sommes face à l'écluse, le moulin et le château de Mirwault. Suivent l'écluse et les moulins de la

Roche (la particularité de ces moulins c'est qu'ils se trouvent de part et d'autre de la rivière). Ensuite l'écluse et les moulins de Neuville. Vient ensuite le manoir du Coudray sur la rive droite. Le moulin de la Rongère est lui situé sur la rive gauche alors que le château du même nom est sur la rive d'en face et nous nous arrêterons au pont de La Valette pour cette première sortie.

Partons maintenant vers l'aval de Château-Gontier et nous découvrons l'écluse et le moulin du Pendu puis le château du Grand Gaudré. Face à nous le petit village d'Azé puis le château de la Haute Roche et ensuite le château de la Rivière et l'écluse du Moulin de la Bavouze. Vient ensuite le canal de Ménil, l'église et le village du même nom, le château de la Porte, le château de Bréon, le manoir de Braye et Daon où nous terminerons notre parcours.

Jamais nous n'aurions pensé qu'il y avait autant à voir en si peu de kilomètres et cela nous a permis d'avoir un petit week-end bien rempli...

◆ Daniel Dreux / ◆ rd.dreux@gmail.com

Photos : ©Daniel Dreux.



Château-Gontier



Ecluse et moulin de la Roche



Seniors en vacances

A l'heure où paraîtra notre missive, les fêtes de fin d'année seront proches, mais déjà les idées de vacances 2024 se feront jours. Les retraités ou seniors, force inactive par excellence, deviennent des actifs pour les vacances car outre la garde assez souvent des petits enfants, ils représentent un atout économique important pour le tourisme permettant de faire le lien entre les périodes de vacances scolaires et celles des actifs.

D es aides non négligeables pour partir en vacances sont possibles et les renseignements fournis ci-dessous sont un résumé des solutions disponibles.

Vacances : des aides pour les retraités ?

L'Assurance retraite propose, en partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV), des séjours clés en main à tarifs réduits pour les retraités. Le programme Seniors en Vacances peut vous aider pour partir en vacances en bénéficiant de tarifs préférentiels. Les caisses régionales peuvent, selon leurs barèmes de ressources, prendre en charge tout ou partie des coûts de séjour dans le cadre de ce programme. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre caisse régionale. Des programmes sont disponibles toute l'année.



celle-ci ou seuls ; - les jeunes qui accompagnent la personne bénéficiaire dans le cadre d'un séjour intergénérationnel.

L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ANCV

- Une aide financière sur le prix des séjours est accordée dans la limite des crédits disponibles à tout senior retraité dont le revenu est inférieur au seuil d'imposition défini par l'administration fiscale pour l'année concernée, selon les modalités définies par l'ANCV.
- L'aide financière est accordée une seule fois par année civile. Toutefois, vous pouvez profiter du programme Seniors en Vacances, hors aide financière, autant de fois que vous le désirez.
- Le proche-aidant ou le jeune volontaire en service civique accompagnant un senior en situation de handicap ou de dépendance peut bénéficier de l'aide sans limitation du nombre de séjours par an (sur présentation de justificatifs). - L'aide financière sera versée en numéraire directement au professionnel du tourisme par l'ANCV (sur présentation de justificatifs).
- Une aide financière de l'ANCV, versée sous conditions.

Bénéficiez de l'aide financière si : > votre revenu imposable mentionné sur votre dernier avis d'imposition est inférieur au montant indiqué dans le tableau ci-dessous, en fonction de votre nombre de parts fiscales

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5	3
Revenu net imposable en €					
Personne seule	15 715	20 088	25 400	30 513	35 625
Couple marié ou pacsé			28 637	33 749	38 862

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE SENIORS EN VACANCES ?

LES PERSONNES - âgées de 60 ans et plus au moment du séjour, ou de plus de 55 ans lorsqu'elles sont en situation de handicap - retraitées ou sans activité professionnelle - résidant en France.

MAIS AUSSI - les personnes rattachées au foyer fiscal de la personne bénéficiaire du programme, lorsqu'elles partent avec celle-ci ; - les enfants handicapés de la personne bénéficiaire qui ne sont pas rattachés à son foyer fiscal, lorsqu'ils partent avec celle-ci ; - les proches-aidants de la personne bénéficiaire qui est en situation de dépendance ou de handicap, qu'ils partent avec

QUELS SONT LES PRIX DES SÉJOURS ?

QUELLE QUE SOIT LA DESTINATION :

Les séjours par personne 5 jours / 4 nuits : 369 € maximum, -

Les séjours par personne 8 jours / 7 nuits : 442€ maximum,

Seniors en vacances

POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS ACCOMPAGNANT UN SENIOR

Le programme Seniors en Vacances vous offre la possibilité de partir accompagné d'un enfant sans nécessairement avoir un lien de parenté. Ils bénéficient d'un tarif préférentiel dans la limite de 224€ maximum ou 269€ maximum (selon la durée du séjour) sur les destinations repérées par le pictogramme, suivant :

Séjour intergénérationnel en chambre commune. Ces séjours permettent de renforcer les liens entre les différentes générations, partager de beaux moments de complicité et revenir avec des souvenirs plein la tête !

DESTINATIONS PROPOSÉES :

- Dont certaines pour personnes en handicap
- **LES PIEDS DANS L'EAU** : 93 centres de vacances
 - **MONTAGNE** : 44 villages de vacances ou hôtel club
 - **CAMPAGNE** : 56 résidences ou centres ou villages de vacances ou hôtel club

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, DEUX POSSIBILITÉS

1. **Par Internet** : www.ancv.com/seniors-en-vacances
2. **Par téléphone** 0969 320 616

Vous avez aussi d'autres possibilités en particulier avec :



VACANCES BLEUES

Depuis 50 ans Vacances Bleues propose des vacances pour les seniors sans surprise, **avec des tarifs préférentiels avec le programme ANCV**. Les chèques-vacances sont acceptés par Vacances Bleues.

- L'évasion pour seniors en hôtel, club ou résidence
- Vacances Seniors, choisissez votre destination
- Seniors en vacances en famille

Pour les seniors qui souhaitent partir avec leurs petits-enfants, des clubs enfants de 3 à 17 ans sont compris dans les clubs vacances Vacances All inclusive* et séjours à thème

- Des vacances pour seniors à l'étranger
- Partez aux quatre coins du monde en voyages organisés. L'équipe de Vacances Bleues vous accompagne dans la préparation de vos voyages à l'étranger et tout au long du circuit.
- Les voyages en groupe Vacances Bleues

À partir de 15 personnes, Vacances Bleues propose des séjours en groupe dans des lieux de caractère avec un bon rapport qualité/prix.

Un service sur mesure qui vous correspond et une équipe dédiée à votre service pour vous simplifier l'organisation de vos vacances.

En plus VACANCES BLEUES a des partenariats avec entre autres :

Des institutions de retraite et de prévoyance (ex : IRCANTE). Des mutuelles, banques et assurances : ex : Ag2r la mondiale, Médicis avantages, Macif avantages, BNP Paribas avantages.



Comment contacter Vacances Bleues :

1. Par téléphone :

Lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 17h.

Pour toute question, vous pouvez appeler au +33 (0)4 91 00 96 48 (Appel non surtaxé).

2. Par e-mail :

En renseignant l'adresse suivante : info@vacancesbleues.fr

Autre site à recommander et à visiter :

www.senior-vacances.com

Vous trouverez des renseignements complets sur les séjours, les destinations, les financements et des liens comme

ANCV Seniors en Vacances: le guide pratique pour réserver!

A lors n'hésitez pas à contacter ces différents organismes et à profiter des idées de séjour, des tarifs préférentiels pour les 4 saisons et bonnes vacances !

Les choses de la vie

Focus sur le droit des successions

Le décès d'un proche et l'ouverture d'une succession sont des moments douloureux émotionnellement entraînant également de nombreuses questions juridiques. Tour d'horizon des questions les plus fréquentes.

1. Est-ce qu'un notaire est obligatoire ?

La succession doit obligatoirement être confiée à un notaire dans l'un des trois cas suivants :

- La succession comprend un bien immobilier ;
 - Le montant de la succession porte sur une somme supérieure à 5.000 euros ;
 - Il existe un testament ou une donation entre époux.
- Dans le cas contraire, les héritiers pourront régler eux-mêmes la succession en prouvant l'absence de dernières volontés du défunt et leur qualité d'héritiers (attestation et acte de naissance).

2. Des droits de succession sont-ils toujours dus ?

Le conjoint ou partenaire survivant est exonéré de droit de succession.

Les autres proches du défunt peuvent être soumis à des droits de succession qui sont calculés au regard de l'actif net de celle-ci.

Le législateur a mis en place des abattements en fonction du degré de proximité de l'héritier avec le défunt :

- Les enfants et/ou les parents : 100 000 euros ;
- Les frères et sœurs : 15.932 euros ;
- Les neveux et nièces : 7.967 euros ;
- A minima : 1.594 euros.

Les droits de succession, réglés au Trésor public, s'appliqueront uniquement sur la part d'héritage supérieure à ces sommes.

3. Puis-je faire ce que je souhaite de mes biens après ma mort ?

En l'absence de testament exprimant les dernières volontés du défunt, la succession sera réglée en application des dispositions légales.

Les parents les plus proches du défunt, par exemple les enfants, recueilleront l'intégralité de la succession.



Toutefois, par testament, le défunt peut organiser la dévolution de ses biens sous réserve de certaines conditions.

En effet, il n'est pas possible de déshériter ses enfants sauf en cas d'indignité successorale.

Cette indignité implique la démonstration d'un crime et/ou d'un délit grave contre le défunt.

En dehors de cette hypothèse, les enfants bénéficient d'une réserve qui va évoluer en fonction de leur nombre. Elle est de la moitié en présence d'un seul enfant, de deux-tiers en présence de deux enfants et de trois-quarts en présence de trois enfants ou plus.

A titre d'exemple, si le défunt a deux enfants, il ne pourra disposer librement que d'un tiers de ses biens. Le défunt peut donner librement cette quotité disponible et non couverte par la réserve à un proche (frère, cousin, ami) ou à une association.

Pour recevoir des dons, les associations ou les fondations doivent remplir trois conditions :

- Avoir un but non lucratif ;
- Avoir un objet social et une gestion désintéressée ;
- Avoir un intérêt général et ne pas concerner un cercle restreint de personnes.

4. Qu'en est-il de mon conjoint ?

Il convient de préciser que le conjoint dispose durant un an d'une jouissance gratuite du logement ainsi que du mobilier le garnissant.

Les choses de la vie

Postérieurement à cette année, s'il n'est pas pleinement propriétaire du bien, il dispose d'un droit viager au logement sauf disposition contraire du défunt dans un testament.

Par ailleurs, en l'absence de testament :

-Si le conjoint survivant est également le parent de tous les enfants du défunt, il dispose d'une option entre la jouissance de la totalité des biens du défunt en usufruit ou l'attribution du quart en pleine propriété ;

-S'il existe des enfants d'une autre union, le conjoint ne peut recueillir qu'un quart des biens du défunt en pleine propriété ;

5. Quelles sont les étapes d'une succession notariée ?

En principe, le notaire débutera le règlement de la succession par l'établissement d'un acte de notoriété qui fixera les héritiers et leurs droits respectifs dans la succession.

La signature de cet acte n'emporte pas forcément l'acceptation de la succession par les héritiers.

Par la suite, le notaire réalisera un point complet sur le patrimoine du défunt (biens immobiliers, comptes bancaires etc.) sans oublier ses dettes (emprunt immobilier, crédit à la consommation etc.).

Le notaire étudiera également les donations effectuées du vivant du défunt afin éventuellement de les réintégrer dans la succession.

Ce n'est qu'après cet inventaire que les héritiers peuvent accepter la succession à concurrence de l'actif net ou non ainsi qu'y renoncer.

La dernière étape est celle de la déclaration de succession qui détermine la part d'héritage de chacun ainsi que les droits de succession devant être réglés.

Ainsi, immédiatement après la déclaration de succession, il peut être procédé au partage des biens.

6. Et en cas de conflit ?

Les sources de conflit peuvent être nombreuses (rappel d'une donation, atteinte à la réserve, désaccords sur l'évaluation des biens etc.). Le notaire tentera de trouver un point d'accord entre les héritiers mais en cas d'impossibilité, il établira un procès-verbal de difficultés.

Les parties pourront alors saisir le Tribunal judiciaire par l'intermédiaire d'un avocat afin que le litige soit tranché.



7. Lorsque j'accepte une succession, suis-je tenu des dettes ?

L'héritier est tenu des dettes s'il a accepté la succession sans réserve.

Il ne l'est pas dans le cas où il a accepté la succession à concurrence de l'actif net.

L'héritier peut toujours renoncer à la succession et sera considéré comme n'ayant jamais été héritier. Ce dernier cas implique toutefois qu'il renonce à accepter le moindre bien faisant partie de la succession, par exemple, une montre ou un bijou.

Courrier des lecteurs

Retraite ce mot à bannir.

RCe terme signifie se retirer du monde, de la vie active.



Alors Le mental enregistre « Retrait » sur le plan général.

Cessation d'activité professionnelle serait préférable. Quant aux pensions celles-ci étant un salaire différé parlons de revenus des Aînés.

De même pour les établissements d'accueil de nos aînés !

Ne pourrait-on pas désigner ces lieux de vie de façon positive.

Résidence des AINES

J'habite à la Résidence des Aînés de telle ville est plus agréable que **retraite**.

Nécrologique



Daniel Moriceau

Ses camarades fédéraux qui partageaient son quotidien appréciaient l'altruisme et la bonhomie de Daniel Moriceau. Toujours d'humeur égale, c'était un plaisir de militer à ses côtés. Généreux, Daniel inspirait d'emblée la sympathie. Il assumait ses mandats et notamment celui de trésorier du CEFES, avec abnégation et beaucoup de rigueur, soucieux de préserver les intérêts de ses mandants et de gérer au mieux les finances de l'instance dont il avait la responsabilité. Daniel Moriceau aura marqué de sa personnalité son passage à la Fgta-FO.





Faut pas prendre les cons pour des gens

Par Emmanuel Reuze et Nicolas Rouhaud

Le tome 1 s'ouvre sur une édition des

« Misérables » de Victor Hugo qui a été expurgée de tous les termes susceptibles de déplaire à tel ou tel groupe de pression : protecteurs de l'enfance (suppression du personnage de Cosette), syndicats de policiers (suppression du personnage de Javert), groupes féministes (suppression des personnages de la prostituée Fantine et de la criminelle Thénardier) et ainsi de suite.

Je vous laisse deviner la suite et la chute !

« Faut pas prendre les cons pour des gens est une BD hilarante qui tord et maltraite les clichés de notre société et pose des questions essentielles :

- Quand on est patriote et républicain, faut-il expulser du territoire votre bébé qui ne maîtrise pas la langue française et ne sait dire que « areuh » ?
- Doit-on, par mesure d'économie, remplacer les enseignants par des distributeurs automatiques de diplômes ?

- 150 euros par mois, charges comprises, pour un carton avec vue sur le périphérique, est-ce une arnaque ?

- Attention, suite à des mesures de licenciements massifs, va-t-on observer une vague de suicides chez les kamikazes ?

Cette BD se décline actuellement en trois tomes d'un humour absurde, voire carrément noir, sur la bêtise ordinaire. Je vous les recommande vivement tous les trois.

◆ Gérard Debard



Plan 75 Film japonais de Chie Hayekawa

L'action se situe dans un futur proche. Le gouvernement de Japon à la recherche d'économies, vient de mettre en place un plan d'euthanasie généralisée pour les personnes à partir de 75 ans. Les seniors sont donc invités, s'ils le souhaitent, à s'inscrire pour bénéficier d'une mort assistée. Les plus pauvres d'entre eux pourront même recevoir une prime de 100 000 yens pour leur assurer confort et plaisirs lors de leurs dernières semaines de vie.

Un jeune fonctionnaire écoule avec le sourire de tels contrats comme il vendrait des assurances. Michi, une septuagénaire, vient de perdre son emploi harassant de femme de ménage dans un hôtel. Elle est seule au monde et son immeuble va bientôt être détruit. Alors, pourquoi ne pas se sacrifier pour son pays ?



Le cinéaste regarde évoluer la vieille dame résignée et le jeune fonctionnaire dans sa prise de conscience progressive de l'inhumanité de ce qu'on lui demande.

Ce film est le premier à aborder comme un potentiel système d'Etat le thème de l'euthanasie choisie ou imposée. Et cela fait froid dans le dos !!!

Le DVD vient de sortir.

NB : si une telle mesure était mise en place en France, je ne pourrais pas participer à l'élaboration de la prochaine Missive du retraité !

◆ Gérard Debard



Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation
des Tabacs et des activités annexes Force Ouvrière

15 avenue Victor Hugo 92170 VANVES

Tél : 01.86.90.43.60

Email : fgtafo@fgta-fo.org / N° Siret : 78457821300026

Appel cotisations 2023

Chers Camarades retraités,

La cotisation syndicale subit une augmentation de prix. La section nationale des Retraités de la FGTA-FO a souhaité que celle-ci soit la moins douloureuse pour tous.

Comme vous le savez, notre cotisation retraitée se compose de trois éléments : la part confédérale, la part UCR-FO (Union confédérale des retraités) et la part SNR FGTA-FO (Section nationale des retraités FGTA-FO).

Le tableau ci-après vous donne les différentes évolutions.

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
45.00 €	45.00 €	45.48 €	45.83 €	45.83 €	45.83 €	46.18 €

Bulletin d'adhésion 2023 à SNR FGTA-FO

A retourner avec le chèque ou la copie du virement à Richard ROZE SNR FGTA-FO, 15 avenue Victor Hugo 92170 VANVES

Nom :

Prénom :

Adresse :

Secteur professionnel d'origine :

Téléphone :

Mail :

Déclare adhérer à la Section nationale des retraités FGTA-FO pour une cotisation annuelle 2023 de **46.18 € euros** (chèque établi à l'ordre de FGTA-FO), en contrepartie de ma cotisation, je reçois le magazine de la fédération et les documents « retraite », le magazine de mon secteur d'origine et de la plateforme avantages. En outre, je reçois le reçu fiscal correspondant à ma cotisation.

Date
Signature

FGTA-FO

IBAN: FR76 1751 5006 0008 0025 4789 060



Vous rencontrez des difficultés ? Des solutions existent pour vous accompagner !

Chez Malakoff Humanis, nous aidons nos assurés à surmonter des moments difficiles de leur vie grâce à notre accompagnement social personnalisé, des services dédiés et des aides individuelles.

Dans le cadre des régimes Prévoyance et Santé, des fonds sociaux dédiés de Solidarité ont été créés par les partenaires sociaux. Ces dispositifs peuvent notamment venir en aide aux salariés en cas de difficultés financières et/ou dans le cadre d'actions de prévention.

L'accompagnement social Malakoff Humanis interviendra en premier. Le fonds social viendra en complément.

L'accompagnement social Malakoff Humanis

Handicap, cancer, aidants familiaux, fragilités sociales... Les sources de fragilités sont nombreuses et peuvent avoir une incidence sur l'équilibre de la vie personnelle et professionnelle des salariés.

Chaque jour, avec la ligne Mission Écoute Conseil Orientation, nos experts Malakoff Humanis :

- écoutent et conseillent pour toute situation de fragilité ou demande de soutien ;

- informent et orientent les salariés sur leurs droits, les dispositifs sociaux et dans leurs démarches auprès d'autres organismes ou de partenaires ;
- définissent des solutions adaptées à tous.

Ils sont également présents pour trouver des solutions concrètes, qui permettront de surmonter les situations de vulnérabilité auxquelles nos assurés peuvent être confrontés, via :

- **des services dédiés**, sur les thématiques liées au cancer, au handicap, aux aidants familiaux ainsi qu'aux fragilités sociales ;
- **des aides individuelles**, attribuées sous conditions d'éligibilité et en complément des dispositifs publics.

Pour en savoir plus sur nos aides et leurs conditions d'attribution, contactez nos équipes.

Par téléphone

3996

(service gratuit + prix d'un appel local)

hors métropole : **09 74 75 39 96**

(service gratuit + prix d'un appel local)

